

A Epannes

Date : le 1^{er} /02/2022

Madame, Monsieur,

Les nouvelles dispositions liées à la gestion de la crise sanitaire impliquent que désormais, lorsqu'un enseignant absent ne peut être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. Il s'agit de ne procéder à aucun brassage.

Aussi, l'accueil des élèves est-il suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.

Au regard de cette disposition, votre enfant

en classe de n'a pas pu être accueilli à l'école ce mardi 1^{er} février.

En vous remerciant de votre compréhension.

La Directrice, Mme Liégeois Françoise


ÉCOLE PRIMAIRE
JACQUES PRÉVERT
79270 ÉPANNES